

Avis

de Convocation 2011

Assemblée Générale Mixte 2011

Mardi 24 mai 2011

au Palais des Congrès de Paris



ARKEMA
The world is our inspiration

Comment participer à l'Assemblée Générale ?	4
Comment justifier de votre qualité d'actionnaire d'Arkema ?	4
Comment souhaitez-vous exercer votre vote ?	4
Comment remplir votre formulaire de vote ?	5
Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte	7
De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	7
De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	7
ARKEMA en 2010	8
Chiffres clés	8
Exposé sommaire de la situation du Groupe	10
Résultats des 5 derniers exercices de la société mère Arkema	13
Présentation et activité du Conseil d'administration	14
Composition du Conseil d'administration	14
Activité du Conseil d'administration	16
Proposition de renouvellement de mandats d'administrateurs	17
Présentation et texte des projets de résolutions	18
Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	18
Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	21
Demande d'envoi de documents	23
Demande d'envoi par Internet	23

Les communiqués de presse et toutes les informations utiles aux actionnaires, y compris la documentation liée à cette Assemblée Générale, sont disponibles sur www.finance.arkema.com.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service de Communication Financière d'ARKEMA au : **N° Vert 0 800 01 00 01**.

Ce service est accessible depuis l'international au : + 33 (0)1 49 00 74 63

Bienvenue

à l'Assemblée Générale d'Arkema



« Comme chaque année, notre Assemblée sera un moment privilégié d'échange et de dialogue pour évoquer la transformation et les perspectives de votre Groupe. »

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale d'Arkema qui se tiendra **le mardi 24 mai prochain, à 10 heures 30**, au Palais des Congrès de Paris.

Notre Assemblée Générale est un moment privilégié d'échange et de dialogue, où vous pourrez vous exprimer sur les sujets liés à l'évolution de votre Groupe. Par vos votes, vous pourrez également participer aux décisions qui touchent à l'avenir d'Arkema.

En 2010, votre Groupe a réalisé de loin sa meilleure performance historique et a dégagé un résultat net de 347 millions d'euros très au-dessus des années d'avant crise. Le chiffre d'affaires a progressé de 33 % par rapport à l'année précédente et la marge d'EBITDA atteint 13,4 % dépassant ainsi l'objectif de 12 % fixé lors de l'introduction en bourse. Ces performances concrétisent la profonde transformation du Groupe. L'Assemblée Générale sera l'occasion de revenir sur le bilan de ces 5 premières années d'existence, de faire le point sur les objectifs ambitieux de notre nouveau plan à cinq ans annoncé en novembre dernier et d'évoquer les relais de croissance que sont l'innovation, le développement dans les pays émergents et les acquisitions.

Outre la présentation des résultats de l'année 2010 et des perspectives, vous trouverez également dans les pages qui suivent l'ordre du jour de notre Assemblée Générale et la présentation des résolutions qui seront soumises à votre approbation. Vous serez notamment amenés à vous prononcer sur la distribution d'un dividende de 1 euro par action, en augmentation de 67 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse reflète le très net redressement des résultats et une excellente génération de trésorerie et témoigne de notre volonté de continuer à vous associer aux performances de votre Groupe. Enfin il vous sera également proposé de renouveler les mandats de trois administrateurs : Madame Isabelle Kocher, Monsieur François Enaud et Monsieur Laurent Mignon, tous trois administrateurs indépendants de votre Société.

En espérant vivement vous compter parmi nous, je tiens à vous remercier pour votre confiance et votre fidélité.

Thierry Le Hénaff
Président-directeur général

Comment participer à l'Assemblée Générale ?

L'Assemblée Générale Mixte* se tiendra le **mardi 24 mai 2011 à 10 heures 30** au Palais des Congrès, Amphithéâtre bleu, 2, place de la Porte Maillot – 75017 Paris. Les actionnaires seront accueillis à partir de 9 h 30.

La participation à l'Assemblée Générale est réservée aux actionnaires d'Arkema quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Pour participer à l'Assemblée nous devons donc nous assurer que vous êtes actionnaire d'Arkema 3 jours ouvrés avant la date de l'Assemblée soit le 19 mai 2011 à zéro heure, heure de Paris.

Comment justifier de votre qualité d'actionnaire d'Arkema ?

Si vos actions sont au nominatif

Votre qualité d'actionnaire résulte de l'inscription de vos actions en compte nominatif au 19 mai 2011 à zéro heure. Vous n'avez donc aucune démarche particulière à faire pour apporter cette preuve.

Si vos actions sont au porteur

Votre qualité d'actionnaire est certifiée par l'**attestation de participation** délivrée par votre **intermédiaire financier** (banque ou société de Bourse, qui assure la gestion de votre compte-titres

sur lequel sont inscrites les actions Arkema) qui est votre **interlocuteur exclusif**.

Il fera parvenir l'attestation de participation avec votre demande de carte d'admission ou votre formulaire de vote par procuration à l'établissement mandaté par Arkema :

**BNP Paribas Securities Services
C.T.S. Émetteurs – Service des Assemblées
Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex – France**

Comment souhaitez-vous exercer votre vote ?

Si vous souhaitez assister à l'Assemblée Générale

Vous devez demander une carte d'admission. Il vous suffit pour cela de cocher la case **A** du formulaire, le dater, signer, inscrire vos nom, prénom et adresse ou les vérifier s'ils figurent déjà.

Voire demande de carte devra être reçue avant le 20 mai 2011. À défaut, vous pourrez vous présenter le jour de l'Assemblée muni d'une attestation de participation délivrée à partir du 19 mai 2011 par votre intermédiaire financier si vos titres sont inscrits au porteur.

Si vous n'assistez pas à l'Assemblée Générale

Vous pouvez choisir entre l'une des trois formules suivantes en cochant la case **B** du formulaire, le dater, signer, inscrire vos nom, prénom et adresse ou les vérifier s'ils figurent déjà :

- **voter par correspondance** : cochez la case **1** « je vote par correspondance » et votez pour chaque résolution. Dans ce cas, vous n'avez plus la possibilité de voter à l'Assemblée Générale ou de vous faire représenter ;
- **donner pouvoir au Président de l'Assemblée** : cochez la case **2** « je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ». Dans ce cas, il sera émis en votre nom un vote favorable aux projets de résolutions présentés et agréés par le Conseil d'administration ;
- **donner pouvoir à un autre actionnaire d'Arkema, à votre conjoint, au partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de votre choix**, dans les conditions prévues aux articles L. 225-106 et suivants du Code de commerce : cochez la case **3** « je donne pouvoir à » et identifiez la personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée.

Dans tous les cas, vous devez impérativement compléter le formulaire joint à cet envoi et le transmettre à votre intermédiaire financier si vous êtes au porteur, ou à BNP Paribas en utilisant l'enveloppe « T » jointe à cet effet si vous êtes au nominatif.

* L'avis de réunion préalable à cette Assemblée, prévu par l'article R. 225-73 du Code de commerce, a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 25 mars 2011.

Quel que soit votre choix, **seules pourront participer au vote les actions inscrites en compte** au plus tard le 3^{ème} jour ouvré précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris soit **le 19 mai 2011 à zéro heure**.

Pour toute cession des actions après cette date, l'attestation de participation du cédant demeurera valable et le vote sera comptabilisé au nom du cédant.

Comment remplir votre formulaire de vote ?

Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée :

cochez la case **A** pour recevoir votre carte d'admission.

Vous n'assistez pas à l'Assemblée :

cochez la case **B** pour être représenté à l'Assemblée ou voter par correspondance.

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.
QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
 Je préfère le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
 convoquée le mardi 24 mai 2011, à 10 h 30 (heure de Paris),
 au Palais des Congrès - Amphithéâtre bleu, 2, place de la Porte Maillot, 75017 Paris / France

COMBINED ORDINARY AND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
 to be held on Tuesday, May 24th, 2011, at 10:30 am (Paris time),
 at Palais des Congrès - Amphithéâtre bleu, 2, place de la Porte Maillot, 75017 PARIS / France

CADRE RESERVE / For Company's use only

Identifiant / Account: _____
 Nominatif / Registered: _____ VS / single vote
 Nombre d'actions / Number of shares: _____ VD / double vote
 Porteur / Bearer: _____
 Nombre de voix / Number of voting rights: _____

1 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

2 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
 date and sign at the bottom of the form without filling it
 cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

3 JE DONNE POUVOIR A : cf. au verso renvoi (3)
 I HEREBY APPOINT see reverse (3)
 M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en notricissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens.
 I vote **FOR** all the draft resolutions approved by the Board of Directors **EXCEPT** those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote against or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en notricissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

	Oui / Yes	Non/No	Abst/Abs	Oui / Yes	Non/No	Abst/Abs
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	I	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	K	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
26	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
31	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
32	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
33	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
34	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
36	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
37	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
38	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
41	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
42	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
43	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
44	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting:
 - Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf.
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote against).
 - Je donne procuration (cf. au verso renvoi 3) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale... pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (3)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard à votre Banque le 20 mai 2011 avant 15 h
 In order to be considered, this completed form must be returned at your bank at the latest on May 20th, 2011 before 3 p.m.

En aucun cas le document ne doit être retourné à Arkema / In no case, this document must be returned to Arkema.
 La langue française fait foi. / The French version of this document governs. The English translation is for convenience only.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
 - Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
 Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Quel que soit votre choix : n'oubliez pas de dater et de signer ici.

Date : _____ Signature : _____

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les, s'ils figurent déjà.

Vous désirez voter par correspondance :

cochez la case **1** et suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée :

cochez la case **2**.

Vous désirez donner pouvoir à un autre actionnaire d'Arkema, à votre conjoint, au partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de votre choix qui sera présent à l'Assemblée dans les conditions prévues aux articles L.225-106 et suivants du Code de commerce :

cochez la case **3** et inscrivez les coordonnées de cette personne.

Attention : pour les actions au porteur, n'envoyez pas directement le formulaire à Arkema ni à BNP Paribas Securities Services, car il ne peut être pris en considération que s'il est accompagné d'une attestation de participation. Votre intermédiaire financier (banque ou société de Bourse) se chargera d'établir cette attestation de participation et l'enverra avec le formulaire de vote avant le 19 mai 2011 à : BNP Paribas Securities Services - C.T.S. Émetteurs - Service des Assemblées - Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex - France.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte

De la compétence de l'Assemblée Générale **Ordinaire**

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Isabelle Kocher.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François Enaud.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Laurent Mignon.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

De la compétence de l'Assemblée Générale **Extraordinaire**

- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la Société par annulation d'actions.
- Limite d'âge des administrateurs - Modification de l'article 10.1.3 des statuts.
- Mise en harmonie des statuts avec les modifications législatives et réglementaires – Modification corrélative des articles 8.2 et 16.5 des statuts.
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

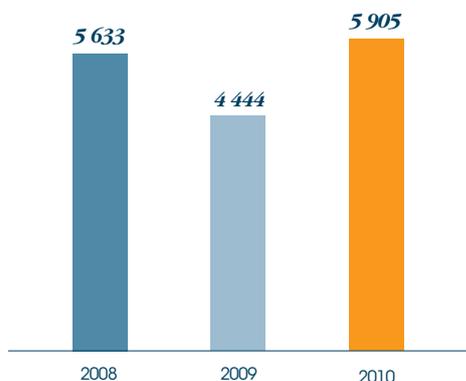
ARKEMA en 2010

Premier chimiste français, acteur majeur de la chimie mondiale, ARKEMA invente chaque jour la chimie de demain. Une chimie de spécialité, moderne et responsable, tournée vers l'innovation, qui apporte à ses clients des solutions concrètes pour relever les défis du changement climatique, de l'accès à l'eau potable, des énergies du futur, de la préservation des ressources fossiles, et de

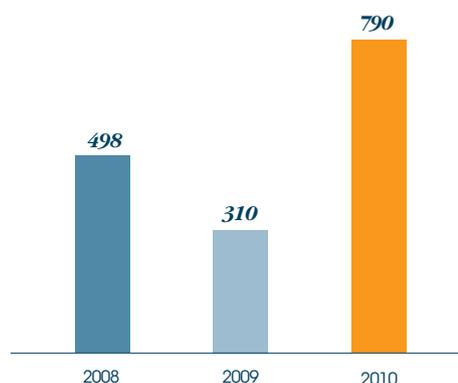
l'allègement des matériaux. Présent dans plus de 40 pays, avec un effectif de **14 000 personnes**, 8 centres de recherche, ARKEMA réalise un chiffre d'affaires en 2010 de **5,9 milliards d'euros** et occupe des positions de leader sur ses marchés avec des marques internationalement reconnues.

Chiffres clés

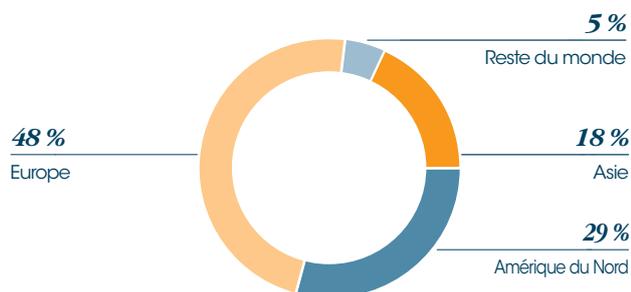
CHIFFRES D'AFFAIRES (En millions d'euros)



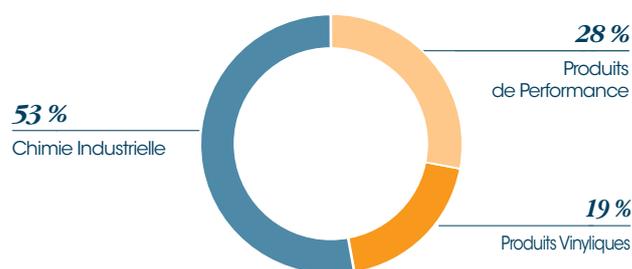
EBITDA (En millions d'euros)



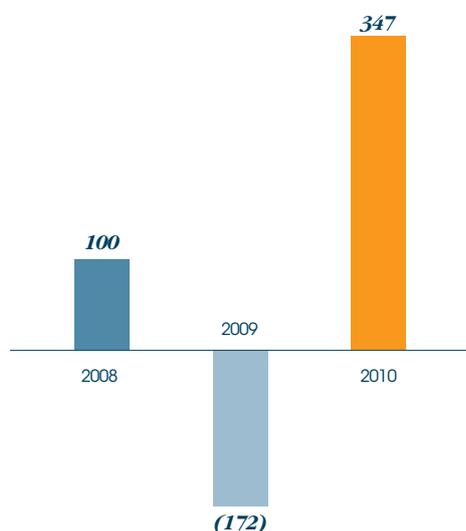
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (2010)



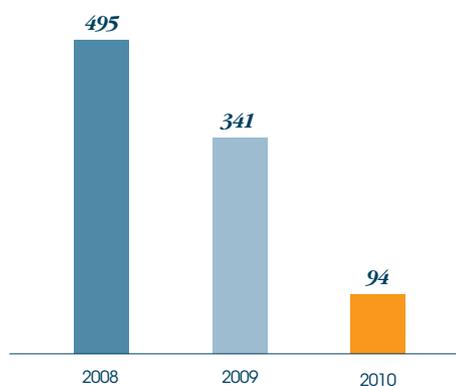
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PÔLE (2010)



RESULTAT NET (part du groupe)
(En millions d'euros)



DETTE NETTE
(En millions d'euros)



(En millions d'euros sauf précisions contraires)	2010	2009
Chiffre d'affaires	5 905	4 444
EBITDA	790	310
Marge d'EBITDA (EBITDA en % du chiffre d'affaires)	13,4 %	7,0 %
Résultat d'exploitation courant	503	40
Autres charges et produits	(17)	(109)
Résultat d'exploitation	486	(69)
Résultat net - Part du Groupe	347	(172)
Dividende par action (en euros) *	1	0,60
Capitaux propres	2 240	1 813
Endettement net	94	341
Besoin en fonds de roulement	785	720
Capitaux employés	3 164	2 977
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	511	452
Flux de trésorerie provenant des investissements nets	(281)	(250)
Flux de trésorerie provenant du financement	161	(171)
Flux de trésorerie libre **	276	228
Dépenses d'investissements	315	301

* En 2010, montant du dividende proposé à l'Assemblée Générale du 24 mai 2011.

** Flux de trésorerie provenant des opérations et des investissements, y compris les éléments cash à caractère non récurrent comme les dépenses de restructuration, et hors impact des acquisitions.

Exposé sommaire de la situation du Groupe

2010, la fin d'une première étape de transformation profonde

2010 marque la fin de la première étape de la transformation du Groupe. Grâce à la stratégie mise en œuvre depuis sa création, ARKEMA réalise ses meilleures performances financières et dépasse largement tous les objectifs annoncés lors de son introduction en bourse. Cette stratégie s'est articulée autour de trois grands axes :

- l'amélioration de sa productivité : entre 2005 et 2010, ARKEMA est parvenu à réduire ses frais fixes de 540 millions d'euros, dépassant ainsi son programme initial de 500 millions d'euros annoncé au moment de son introduction en bourse ;
- le développement de relais de croissance dans ses meilleures lignes de produits pour préparer l'avenir :
 - en matière d'innovation, les projets de recherche du Groupe ont permis le lancement de nombreux nouveaux produits ou applications sur différents marchés comme les nouvelles énergies, le traitement de l'eau, les bio-plastiques, etc,
 - en Asie, le Groupe a activement poursuivi ses investissements et réalise en 2010, dans cette zone, 18 % de son chiffre d'affaires global contre 13 % en 2005.
- le recentrage de son portefeuille d'activités : entre 2005 et 2010, le Groupe a renforcé ses meilleures lignes de produits et a réalisé des acquisitions qui ont contribué à hauteur de 650 millions d'euros au chiffre d'affaires de 2010 (parmi lesquelles figurent Coatex (additifs dispersants et épaississants à base d'acrylique) acquis fin 2007, les actifs acryliques acquis en Amérique du Nord de The Dow Chemicals Company en janvier 2010 et les activités peroxydes organiques de Geo acquises en 2009) et a cédé une partie de ses activités les moins stratégiques qui représentaient environ 480 millions d'euros de chiffre d'affaires. En 2010, la contribution à l'EBITDA des acquisitions et cessions réalisées entre 2005 et 2010 s'est élevée à 90 millions d'euros pour un impact net sur la trésorerie de -230 millions d'euros.

Une année riche en événements structurants

En 2010, ARKEMA a annoncé les projets suivants :

- Plein succès de l'intégration des actifs acryliques acquis en Amérique du Nord.
- Démarrage réussi d'une nouvelle unité de production de gaz fluorés en Chine.
- Première émission obligataire de 500 millions d'euros.
- Projet d'acquisition des résines photoréticulables et de revêtement de Total.

La performance du Groupe en 2010

En hausse de 33 % par rapport à 2009, le **chiffre d'affaires 2010** s'établit à **5 905 millions d'euros**. Les volumes ont progressé de 11 % par rapport à 2009, tirés par une forte demande en Asie, une reprise progressive en Amérique du Nord, les fruits du positionnement sur les technologies émergentes liées au développement durable et le démarrage au 2^{ème} trimestre 2010 d'une nouvelle unité de production de gaz fluorés sur le site de Changshu (Chine). Les activités acryliques achetées en Amérique du Nord ont contribué à l'essentiel de l'effet périmètre de 9 %.

Les prix de vente, qui représentent un effet positif de 9 %, compensent pleinement l'augmentation des matières premières et reflètent aussi l'évolution du portefeuille d'activité vers des lignes produits à plus forte valeur ajoutée. Enfin, l'effet de conversion de 4 % correspond principalement au raffermissement du dollar US face à l'euro.

L'**EBITDA** s'établit au niveau historique de **790 millions d'euros**, dépassant de loin le précédent plus haut de 2007 (518 millions d'euros). Par rapport à 2009, l'EBITDA a été multiplié par 2,5. Cette excellente performance est tirée par l'ensemble des Business Units de la Chimie Industrielle et des Produits de Performance. Au-delà de l'amélioration des volumes et des marges unitaires sur la majorité des lignes de produits, elle reflète le succès des projets de croissance interne du Groupe. Dans ce contexte, la marge d'EBITDA s'élève à 13,4 % du chiffre d'affaires (contre 7,0 % en 2009), bien au-delà de l'objectif initial de 12 % établi au moment de son introduction en bourse.

Le **résultat d'exploitation** s'établit à **486 millions d'euros** après déduction des amortissements représentant 287 millions d'euros et d'éléments non-récurrents pour un montant net de -17 millions d'euros qui intègrent des charges de restructuration en partie compensées par des reprises de dépréciation d'actifs et un produit exceptionnel lié aux modifications des régimes de retraite aux Pays-Bas.

Enfin, le **résultat net** part du groupe s'élève au niveau record de **347 millions d'euros**, contre une perte de 172 millions d'euros en 2009.

PÔLE PRODUITS VINyliques : UNE LÉGÈRE AMÉLIORATION DANS DES CONDITIONS DE MARCHÉ TOUJOURS DIFFICILES

Le pôle Produits Vinyliques regroupe différentes activités qui appartiennent à une filière intégrée depuis l'électrolyse du sel jusqu'à la transformation du PVC. Le Groupe est actuellement le numéro 3 européen du PVC. ⁽¹⁾

(En millions d'euros)	2010	2009
Chiffre d'affaires	1 106	1 005
EBITDA	(14)	(31)

Le chiffre d'affaires du pôle **Produits Vinyliques** s'établit à 1 106 millions d'euros contre 1 005 millions d'euros en 2009. Depuis 2005, conformément aux objectifs du Groupe, la part des Produits Vinyliques a été fortement réduite et le pôle représente désormais 19 % du chiffre d'affaires total du Groupe contre 24 % en 2005. En 2010, les volumes progressent faiblement dans un marché de la construction toujours difficile en Europe. Les marges unitaires PVC restent faibles sur l'année malgré la hausse des prix destinée notamment à compenser les augmentations des matières premières.

Malgré un impact négatif d'environ -15 millions d'euros des grèves liées aux négociations sur la réforme des régimes de retraite en France (raffinerie et port de Marseille), l'EBITDA limite ses pertes à -14 millions d'euros contre -31 millions d'euros en 2009. Cette amélioration traduit la poursuite des gains de productivité, qui restent la priorité de ce pôle et l'amélioration de l'activité Compounds Vinyliques grâce au repositionnement sur des marchés à plus forte valeur ajoutée.

(1) Source : Parpinelli Tecnon ATEC 2008.

PÔLE CHIMIE INDUSTRIELLE : EXCELLENTE CROISSANCE ET RENTABILITÉ

Le pôle Chimie Industrielle regroupe diverses activités aux caractéristiques communes comme la mise en œuvre de procédés de fabrication complexes et l'existence de marchés mondiaux offrant des perspectives de croissance soutenue, en particulier dans la zone Asie. Ses principaux marchés sont notamment les peintures et revêtements, la réfrigération, le traitement des eaux, l'électronique, l'automobile, la nutrition animale, la pétrochimie, etc. Dans ses différentes filières, le Groupe figure parmi les premiers acteurs mondiaux.

(En millions d'euros)	2010	2009
Chiffre d'affaires	3 101	2 109
EBITDA	567	306

Le chiffre d'affaires du pôle Chimie Industrielle s'élève à 3 101 millions d'euros, en hausse de 47 % par rapport à 2009. Les activités acryliques achetées en Amérique du Nord en janvier 2010 ont représenté un chiffre d'affaires de 430 millions d'euros. À périmètre constant, le chiffre d'affaires progresse de 28 %. Les volumes augmentent de 10 % soutenus par une reprise de la demande dans de nombreux segments de marché (réfrigération pour les Fluorés, pétrole et gaz pour la Thiochimie, traitement des eaux pour les Acryliques et les Oxygénés, automobile pour le PMMA...). Le marché des revêtements et peintures connaît une reprise plus lente dans les pays matures. Les prix sont en forte hausse et compensent largement les augmentations des matières premières.

L'EBITDA progresse de 85 % par rapport à 2009 pour s'établir à 567 millions d'euros. Au-delà du contexte économique plus favorable, cette forte augmentation illustre les progrès accomplis par l'ensemble des activités du pôle qui bénéficie de la contribution des actifs acryliques nouvellement acquis, d'une nouvelle unité de production de gaz fluorés en Chine, de la restructuration des activités Méthacrylates réalisée en Europe fin 2009 et du renforcement du dollar US face à l'euro. La marge d'EBITDA atteint le niveau très élevé de 18,3 % sur l'année, bien au-dessus du précédent plus haut historique annuel de 14,5 % atteint en 2009.

PÔLE PRODUITS DE PERFORMANCE : MARGE D'EBITDA DOUBLÉE À 15,4 % SOUTENUE PAR LES NOUVEAUX PRODUITS

Le pôle Produit de Performance regroupe des activités proposant des produits de haute technicité à forte valeur ajoutée qui s'appuient sur des solutions innovantes issues de la R&D du Groupe. Ses domaines d'application traditionnels sont les revêtements, les plastiques, l'automobile, le pétrole et gaz, l'emballage, etc. Les récentes innovations développées par la R&D du Groupe dans le marché des technologies émergentes liées au développement durable comme le photovoltaïque, les bio-plastiques ou les batteries lithium-ion, etc. offrent de nouveaux débouchés à fort potentiel aux activités de ce pôle. Le Groupe détient des positions de tout premier plan dans diverses niches de marché.

(En millions d'euros)	2010	2009
Chiffre d'affaires	1 680	1 318
EBITDA	259	102

Le chiffre d'affaires du pôle Produits de Performance s'établit à 1 680 millions d'euros en hausse de 27 % par rapport à 2009. L'EBITDA a été multiplié par 2,5 à 259 millions d'euros contre 102 millions d'euros en 2009. Les efforts de productivité réalisés au cours des années précédentes permettent de profiter pleinement du rebond des volumes, en hausse de 19 % par rapport à 2009. L'ensemble des lignes produits du pôle contribue à cette augmentation. Les segments de marché traditionnels ont bénéficié d'une bonne reprise d'activité. En Asie, la demande a été très soutenue, en particulier pour les Polymères Techniques. Les marchés des technologies émergentes (photovoltaïque, batteries lithium-ion, membranes pour le traitement des eaux...) sont en rapide expansion. Sur ces nouveaux marchés, la contribution des produits développés par la Recherche et Développement d'ARKEMA est significative.

La marge d'EBITDA s'élève à 15,4 % (contre 7,7 % en 2009) et atteint son plus haut niveau annuel historique depuis l'introduction en bourse d'ARKEMA.

Une forte génération de trésorerie

En 2010, ARKEMA a dégagé un flux de trésorerie libre⁽¹⁾ de 276 millions d'euros, supérieur de 48 millions d'euros à celui de 2009. Cette forte génération de trésorerie reflète le très net redressement du résultat opérationnel mais également la poursuite de la maîtrise du besoin en fonds de roulement dans un contexte de très forte augmentation des ventes. Ainsi, le ratio besoin en fonds de roulement sur chiffre d'affaires a pu être réduit à un niveau de 13,3 % (contre 16,2 % au 31 décembre 2009), largement au-dessous de l'objectif de 16 % fixé pour l'année.

En 2010, les investissements ont augmenté à 315 millions d'euros pour financer notamment (i) les projets de croissance comme la construction de nouvelles unités en Asie, en particulier sur le site de Changshu (Chine) pour le PVDF Kynar®, un plastique haut de gamme utilisé notamment dans le domaine des peintures ou des panneaux photovoltaïques, et pour les polymères acryliques de spécialités de Coatex utilisés comme additifs dispersants et épaississants, et (ii) les opérations de maintien industriel.

Une structure financière très saine

La dette nette du Groupe s'établit au plus bas historique à 94 millions d'euros (contre 341 millions d'euros en 2009), soit 4 % des fonds propres.

Plus généralement, dans le cadre de sa politique de financement à long terme, le Groupe s'efforce de diversifier ses ressources de financement et d'en allonger la maturité moyenne. Il dispose ainsi fin 2010 :

- d'un emprunt obligataire émis en octobre 2010 d'un montant de 500 millions d'euros et portant intérêt à 4 % par an, à échéance octobre 2017 ;
- d'un programme de titrisation des créances commerciales représentant un montant de financement maximum de 240 millions d'euros mis en place au cours du premier semestre 2010 ; et
- d'une ligne de crédit syndiquée dont le montant disponible au 31 décembre 2010 s'élève à 1,1 milliard d'euros.

(1) Flux de trésorerie provenant des opérations et des investissements, hors impact de la gestion du portefeuille.

Perspectives d'avenir

En novembre 2010, ARKEMA a annoncé un ambitieux plan de croissance à 5 ans. Pour la période 2011 à 2015, le Groupe entend poursuivre activement sa transformation et entre dans une phase de croissance plus soutenue. Le Groupe a pour ambition de réaliser en 2015 ⁽¹⁾ :

- un chiffre d'affaires d'environ 7,5 milliards d'euros ;
- une marge d'EBITDA de 14 % ;
- un EBITDA supérieur à 1 milliard d'euros ;
- tout en maintenant son ratio d'endettement sur fonds propres en dessous de 40 %.

Cette nouvelle étape de son développement devrait être soutenue par :

- l'augmentation de 60 % des ventes dans les pays émergents, notamment en Asie où le Groupe entend réaliser environ 23 % de son chiffre d'affaires global en 2015 ;
- les efforts d'innovation, notamment en matière de développement durable, qui devraient permettre de dégager 400 millions d'euros de nouveau chiffre d'affaires sur 5 ans ;
- des acquisitions ciblées sur les meilleures lignes de produits du Groupe pouvant représenter environ 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires additionnels et des cessions sur de petites activités non stratégiques pour le Groupe pour environ 300 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- la poursuite du contrôle des coûts avec notamment une réduction du point mort dans le pôle Produits Vinyliques qui atteindrait 50 millions d'euros à fin 2015.

Dans le cadre de son programme d'acquisition, le Groupe a annoncé, en décembre 2010, un projet d'acquisition des activités des résines de revêtement (Cray Valley et Cook Composite Polymers) et des résines photoréticulables (Sartomer) de la chimie de spécialités de Total. Ce projet qui représenterait, une fois intégré dans le périmètre ARKEMA, un chiffre d'affaires annuel de 750 millions d'euros (sur une base 2010) permettrait au Groupe de devenir un leader mondial du marché des résines pour revêtement. Il viendrait compléter l'intégration de sa filière acrylique et offrirait un potentiel de croissance et de synergies important et de nouveaux relais de croissance en Asie.

Pour 2011, ARKEMA est confiant dans ses perspectives. Au cours de l'année, le Groupe bénéficiera pleinement du travail accompli en 2010 et notamment de la montée en puissance de la nouvelle unité de gaz fluorés en Chine, des actifs acryliques acquis en Amérique du Nord et de la très forte croissance attendue dans les nouvelles énergies et les bio-plastiques. Le Groupe intensifiera son programme d'investissements courants qui devraient s'établir à environ 360 millions d'euros. Deux nouvelles unités seront mises en service en Chine, la première, en mars, pour les polymères fluorés (PVDF Kynar®) et la seconde, en milieu d'année, pour les polymères acryliques de spécialités de Coatex. D'autre part, les activités résines de Total, qui devraient être intégrées mi-2011, apporteront leur contribution à la performance de l'année. Dans le pôle Produits Vinyliques, l'augmentation des coûts de l'énergie et l'amélioration légère des conditions de marchés devraient s'équilibrer. Enfin, ARKEMA continuera à gérer rigoureusement ses coûts et sa trésorerie.

Ainsi, ARKEMA est pleinement en ligne avec ses objectifs pour 2015.

(1) Dans un environnement économique normalisé avec des conditions de marché milieu de cycle, une croissance du PIB d'environ 3 % sur la période, une parité €/ \$ de 1,35 et des indices de matières premières au niveau actuel.

Résultats des 5 derniers exercices de la société mère Arkema

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 133, 135 et 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

<i>(En millions d'euros sauf indication contraire)</i>					
NATURE DES INDICATIONS	2006	2007	2008	2009	2010
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	605	605	605	605	615
b) Nombre d'actions émises	60 453 823	60 453 823	60 454 973	60 454 973	61 493 794
II - Opérations et résultats					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2	6	7	8	10
b) Résultat avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	24	174	69	224	8
c) Impôts sur les bénéfices	-	19	30	48	40
d) Participation des salariés	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	18	121	94	20	42
f) Montant des bénéfices distribués	-	46	36	37	NC
III - Résultat par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements, dépréciations et provisions	0,39	3,19	1,63	4,49	0,78
b) Résultat après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	0,30	2,01	1,55	0,33	0,68
c) Dividende net versé à chaque action	-	0,75	0,60	0,60	NC
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	8	8	8	8	8
b) Montant de la masse salariale	1	3	5	3	5
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1	1	2	1	2

Présentation et activité du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de onze administrateurs dont neuf sont qualifiés d'indépendant, au regard des critères définis par son règlement intérieur conformément aux recommandations AFEP/MEDEF. L'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2010 a ratifié la cooptation de Mme Isabelle Kocher et a nommé Mme Claire Pédini en qualité d'administrateur anticipant ainsi les nouvelles dispositions légales applicables en matière de parité.

Thierry LE HÉNAFF

Président-directeur général d'Arkema

Né en 1963

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2009 pour une durée de 3 ans

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 : 20 560

Autres mandats et fonctions :

- Président du Conseil d'administration d'Arkema France

Patrice BREANT

Administrateur représentant les salariés actionnaires

Né en 1954

Nommé lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2010 pour une durée de 4 ans

Nombre de parts du FCPE Arkema Actionnariat France au 31 décembre 2010 : 631

Autres mandats et fonctions :

- Membre du conseil de surveillance du FCPE Arkema Actionnariat France

François ENAUD ⁽¹⁾

Membre du comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance

Président-directeur général de Steria S.A.

Né en 1959

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2009 pour une durée de 2 ans

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 : 301

Autres mandats et fonctions :

- Gérant de groupe Steria SCA
- Administrateur de Steria S.A.
- Président du Conseil d'administration de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA)
- Administrateur de Steria UK Limited
- Administrateur et Président du Conseil d'administration de Steria Holding Limited
- Administrateur de Steria Limited
- Membre du Conseil de Steria Mummert Consulting A.G.

Bernard KASRIEL

Membre du comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance

Associé de LBO France

Né en 1946

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2009 pour une durée de 4 ans

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 : 1 100

Autres mandats et fonctions :

- Administrateur de l'Oréal
- Director de Nucor (États-Unis)

Isabelle KOCHER ⁽¹⁾

Directeur général et administrateur de la Lyonnaise des Eaux France

Né en 1966

Mandat exercé depuis le 9 novembre 2009

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 : 300

Autres mandats et fonctions :

- Président-directeur général d'Eau et Force
- Président-directeur général de SDEI
- Administrateur de la Société des Eaux de Marseille
- Administrateur de SAFEGE
- Administrateur de R+I Alliance
- Administrateur de Degrémont
- Représentant permanent de la Lyonnaise des Eaux France au sein du conseil d'Eau du Sud Parisien
- Représentant permanent de la Lyonnaise des Eaux France au sein du conseil de SCM
- Représentant permanent d'Eau et Force, gérant de la SNC Sequaris
- Administrateur d'AXA

(1) Mandat dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale du 24 mai 2011.

Laurent MIGNON ⁽¹⁾

Membre du comité d'audit et des comptes

Directeur général de Natixis S.A.

Né en 1963

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2009 pour une durée de 2 ans

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 : 300

Autres mandats et fonctions :

- Administrateur de Sequana
- Représentant permanent de Natixis, censeur au Conseil de surveillance de BPCE
- Président du Conseil d'administration de NGAM (Natixis Global Asset Management)
- Administrateur de Coface S.A.
- Director de Lazard Ltd

Thierry MORIN

Président du comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance

Président du Conseil d'administration de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

Né en 1952

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2009 pour une durée de 4 ans

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 : 1 000

Autres mandats et fonctions :

- Président de la société Thierry Morin Consulting

Marc PANDRAUD

Président de Deutsche Bank en France

Né en 1958

Nommé lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2009 pour une durée de 4 ans

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 : 500

Claire PEDINI

Membre du comité d'audit et des comptes

Directeur général adjoint de la Compagnie Saint-Gobain en charge des Ressources Humaines

Née en 1965

Nommé lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2010 pour une durée de 4 ans

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 : 300

Jean-Pierre SEEUWS

Membre du comité d'audit et des comptes

Né en 1945

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2009 pour une durée de 3 ans

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 : 3 505

Philippe VASSOR

Président du comité d'audit et des comptes

Président de la société Baignas S.A.S.

Né en 1953

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2009 pour une durée de 4 ans

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 : 1 300

Autres mandats et fonctions :

- Président de DGI Finance S.A.S.
- Administrateur de Groupama S.A.
- Administrateur et Président d'Infovista
- Administrateur de BULL

(1) Mandat dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale du 24 mai 2011.

Activité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2010. Le taux de présence moyen de l'ensemble des administrateurs à ces séances a été de 91,5 %.

Ces réunions ont notamment porté sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, l'examen des résultats trimestriels et semestriels, la convocation de l'Assemblée Générale annuelle, l'évaluation annuelle du Conseil d'administration, l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, le compte rendu annuel des comités spécialisés et l'examen de divers projets stratégiques dont le projet d'acquisition des activités résines de revêtement et photoréticulables de Total annoncé le 7 décembre 2010.

En conformité avec son règlement intérieur, le Conseil d'administration a procédé à son évaluation annuelle pour l'exercice 2010 qui a fait l'objet de délibérations du Conseil d'administration lors de ses séances du 21 janvier 2011 et du 1^{er} mars 2011 et a montré que les administrateurs étaient globalement satisfaits du fonctionnement du Conseil et de la qualité de l'information fournie.

Afin de procéder à un examen approfondi des questions spécifiques relevant de la mission du Conseil d'administration, deux comités spécialisés ont été mis en place en 2006. Un troisième comité a été mis en place en 2010 : le comité stratégique. La composition et la description de ces comités figurent ci-après.

Le comité d'audit et des comptes

Le comité d'audit et des comptes est composé de Philippe Vassor (Président), Claire Pédini (depuis le 1^{er} juin 2010), Laurent Mignon et Jean-Pierre Seeuws, tous membres indépendants.

Le comité d'audit et des comptes s'est réuni à cinq reprises en 2010. Le taux de présence moyen des membres à ces réunions s'est élevé à 83,3 %. Les commissaires aux comptes ont assisté à chacune de ces réunions. Le comité d'audit les auditionne à l'issue des réunions en dehors de la présence des représentants de la Société.

Les travaux du comité d'audit et des comptes au cours de l'exercice ont porté principalement sur l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels, des procédures de contrôle interne, du programme des travaux de l'Audit Interne et Externe ainsi que sur l'évolution des principaux contentieux du Groupe, la revue des risques du Groupe et des systèmes d'information.

Le comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance

Le Conseil d'administration du 21 janvier 2011 a décidé d'élargir les missions du comité aux domaines de la gouvernance et de modifier en conséquence sa dénomination. Il est composé de Thierry Morin (Président), François Énaud et Bernard Kasriel, tous membres indépendants.

Le comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance s'est réuni à trois reprises en 2010. Le taux de présence à ces réunions s'est élevé à 100 %.

Les travaux du comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance ont porté principalement sur l'examen de la rémunération des mandataires sociaux et du comité exécutif, l'évaluation annuelle du Conseil d'administration, l'examen de profils à la fonction d'administrateur, la mise en place de plans d'option de souscription et d'attribution d'actions de performance et l'examen du projet d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Le comité stratégique

Le comité stratégique est composé de l'ensemble des administrateurs indépendants dont Jean-Pierre Seeuws en qualité de Président.

Le comité stratégique a notamment pour mission d'examiner des principales orientations stratégiques du Groupe telles que les grandes options ou projets stratégiques proposés par la direction générale, les opportunités de croissance externe ou de cession, et les opérations financières et boursières stratégiques.

Le comité stratégique s'est réuni à deux reprises en 2010. Le taux de présence moyen des membres à ces réunions s'est élevé à 77,8 %. Les travaux du comité stratégique au cours de l'exercice ont porté principalement sur l'analyse de la stratégie du Groupe ainsi que l'examen de projets opérationnels.

Proposition de renouvellement de mandats d'administrateurs

Il est proposé à l'Assemblée Générale le renouvellement des mandats, pour une durée de quatre ans, de trois administrateurs indépendants :

Isabelle Kocher



Née en 1966, est diplômée de l'École Normale Supérieure et ingénieur du Corps des Mines. Elle est directrice générale de la Lyonnaise des Eaux France depuis 2009.

Isabelle Kocher a notamment été en charge des budgets des postes et télécommunications et de la défense au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie à partir de 1997. De 1999 à 2002, elle a été conseiller pour les Affaires Industrielles auprès du Premier Ministre. Elle a rejoint le groupe Suez en 2002 à la direction de la Stratégie et du Développement au sein duquel elle a assuré les fonctions de directeur général en charge de la performance et de l'organisation jusqu'en 2007 puis elle a été directeur général délégué de la Lyonnaise des Eaux France jusqu'en juin 2009.

Son premier mandat d'administrateur du Groupe a débuté le 9 novembre 2009.

Au 31 décembre 2010, Madame Isabelle Kocher détenait 300 actions d'Arkema.

François Énaud



Né en 1959, est diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur civil des Ponts et Chaussées. Il est Président-directeur général de Steria depuis 1998.

Après deux années passées au sein de la société Colas comme ingénieur de travaux (1981-1982), Monsieur François Énaud a rejoint la société Steria en 1983 où il a occupé différentes fonctions de direction (Technique et Qualité, directeur général de filiale, division

Transports, division Télécoms) avant de prendre la direction générale de la société.

Monsieur François Énaud a été nommé administrateur d'Arkema pour la première fois à l'Assemblée Générale du 10 mai 2006 et fait parti du comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance d'Arkema.

Au 31 décembre 2010, Monsieur François Énaud détenait 301 actions Arkema.

Laurent Mignon



Né en 1963, est diplômé de l'école des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et du Stanford Executive Program. Il est depuis mai 2009 directeur général de Natixis.

De septembre 2007 à mai 2009, Monsieur Laurent Mignon a été Associé Gérant de Oddo et Cie aux côtés de Philippe Oddo, avec en particulier la Responsabilité des activités de gestion d'actifs (Oddo Asset Management), du Corporate Finance (Oddo

Corporate Finance) et du suivi du contrôle permanent. Auparavant, il a été directeur général du groupe AGF, Président du comité exécutif et membre de l'International Executive Committee d'Allianz de janvier 2006 à juin 2007. Il avait rejoint AGF en 1997 comme directeur financier et avait été nommé membre du comité exécutif en 1998. Par la suite, il s'est occupé successivement, en 2002, des investissements, de la Banque AGF, d'AGF Asset Management, d'AGF Immobilier, puis en 2003, du pôle Vie et Services Financiers (gestion d'actifs, activité bancaire, immobilier) et de l'Assurance Crédit (groupe Euler & Hermes).

Avant de rejoindre le groupe AGF, il a précédemment exercé pendant plus de 10 ans différentes fonctions dans le domaine bancaire au sein de la Banque Indosuez, allant des salles de marchés à la banque d'affaires. En 1996, il a rejoint la banque Schroders à Londres où il prend en charge l'activité de fusion/acquisition pour les institutions financières en France.

Monsieur Laurent Mignon a été nommé administrateur d'Arkema pour la première fois à l'Assemblée Générale du 10 mai 2006, il est membre du comité d'audit et des comptes d'Arkema.

Au 31 décembre 2010, Monsieur Laurent Mignon détenait 300 actions Arkema.

Présentation et texte des projets de résolutions

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Approbation des comptes de l'exercice (résolutions 1 et 2)

Les résolutions 1 et 2 ont respectivement pour objet d'approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2010.

1^{re} résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

2^e résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Affectation du bénéfice et fixation du dividende (résolution 3)

Dans la 3^{ème} résolution, le Conseil d'administration vous propose de constater le bénéfice distribuable de l'exercice, c'est-à-dire celui de la société mère, et d'approuver la distribution d'un dividende de 1 euro par action, en augmentation de 67 % par rapport à l'année précédente.

Le Groupe a précisé sa politique de dividende et envisage de verser chaque année un dividende dont le montant sera stable ou en augmentation raisonnable.

3^e résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2010 fait apparaître un bénéfice net de 41 852 664,62 euros.

Elle décide, sur la proposition du Conseil d'administration, d'affecter et de répartir ce bénéfice compte tenu des 61 493 794 actions jouissance du 1^{er} janvier 2010 existantes au 31 décembre 2010 de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	41 852 664,62 €
Dotation à la réserve légale	214 397,00 €
Solde	41 638 267,62 €
Report à nouveau antérieur	134 565 206,39 €
Total	176 203 474,01 €
Dividende distribué	61 493 794,00 €
Solde affecté en report à nouveau	114 709 680,01 €

Il sera distribué un dividende de 1 euro par action. Il sera mis en paiement en numéraire le 1^{er} juin 2011.

Cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France tel qu'indiqué à l'article 158.3-2^e du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le dividende mis en paiement au titre des trois exercices précédents s'est établi ainsi :

En euro	2007	2008	2009
Dividende net par action	0,75 ⁽¹⁾	0,60 ⁽¹⁾	0,60 ⁽¹⁾

(1) Montants éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France tel qu'indiqué à l'article 158.3-2 du Code Général des Impôts.

Si, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions serait affecté au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a pas été engagé de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

Conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (résolution 4)

La 4^{ème} résolution a pour objet de soumettre à votre approbation un rapport spécial des commissaires aux comptes sur la poursuite de l'exécution des conventions réglementées.

Il s'agit de (i) l'engagement de retraite au titre du régime de retraite supplémentaire de certains cadres dirigeants dont fait partie le Président-directeur général, (ii) l'indemnité due en cas de départ non volontaire du Président-directeur général ainsi que (iii) la convention de crédit syndiqué multi-devises d'un montant maximal de 1,1 milliard d'euros, conclue en 2006 entre d'une part Arkema et Arkema France, et d'autre part un certain nombre de banques.

4^e résolution

Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes prévu à l'article L. 225-40 du Code de commerce, approuve ledit rapport et prend acte (i) des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris au cours d'exercices antérieurs et (ii) qu'aucune convention ou nouvel engagement n'a été souscrit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'administration (résolutions 5 à 7)

Les 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} résolutions ont pour objet le renouvellement pour une durée de 4 ans du mandat des trois administrateurs indépendants suivants : Madame Isabelle Kocher et Messieurs François Enaud et Laurent Mignon, dont vous trouverez une présentation à la page 17 du présent avis de convocation.

5^e résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Isabelle Kocher

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Isabelle Kocher pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

6^e résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François Enaud

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur François Enaud pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

7^e résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Laurent Mignon

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent Mignon pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Achat par la Société de ses propres actions (résolution 8)

La 8^{ème} résolution confère au Conseil d'administration l'autorisation de faire acheter par la Société ses propres actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 85 euros et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est limité à 10 % du nombre d'actions composant le capital social pour un montant maximum fixé à 100 millions d'euros.

Cette autorisation ne pourrait pas être utilisée en période d'offre publique sur la Société.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale. Elle met fin, avec effet immédiat, pour la partie non encore utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juin 2010, au titre de laquelle la Société a procédé aux rachats de 136 000 titres qui ont été affectés à l'objectif de couverture de plans d'attribution gratuite d'actions à ses salariés et mandataires sociaux ou ceux de son Groupe.

8^e résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, au règlement général de l'Autorité des marchés financiers et au règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter des actions de la Société, dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite de 10 % s'applique à un montant de capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée, dans les conditions suivantes :

- le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 85 euros.

Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

- le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions s'élève à 100 millions d'euros ;
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué à tout moment dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou bons négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi, et notamment en vue :

- de mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers telles que (i) l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange

ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital au moment de l'acquisition ou (ii) les opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ainsi que (iii) toute pratique de marché qui serait ultérieurement admise par l'Autorité des marchés financiers ou par la loi ;

- de mettre en place et d'honorer des obligations et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de couvrir des plans d'options d'achat d'actions octroyés aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe ;
- d'attribuer gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe des actions de la Société dans les conditions visées par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de proposer aux salariés d'acquérir des actions, directement, ou par l'intermédiaire d'un Plan d'Épargne Entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- d'annuler des actions en vue de réduire le capital de la Société.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir et modifier tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée Générale ordinaire avant l'expiration de la période de dix-huit mois susvisée. Elle prive d'effet pour sa partie non utilisée la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juin 2010.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Annulation d'action par voie de réduction de capital des actions achetées par la Société (résolution 9)

La 9^{ème} résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachats d'actions et à réduire le capital selon certaines conditions.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 24 mois à compter de la date de la présente assemblée.

9^e résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires et conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ;
- décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts de la Société.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 24 mois à compter de la date de la présente assemblée.

Modification des statuts (résolutions 10, 11 et 12)

Les 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions ont pour objet la modification de certains articles des statuts afin de :

- fixer la limite d'âge d'un administrateur à 70 ans contre 67 actuellement ;

et, dans le cadre de l'harmonisation des statuts avec de nouvelles dispositions légales, de :

- fixer l'obligation de déclaration de franchissement de seuil chaque fois qu'un multiple de 0,5 % du capital ou des droits de vote est franchi entre les seuils de 1 % à 30 % (contre 33 % actuellement). Cette modification de statut fait suite à l'abaissement du seuil de déclenchement des offres publiques d'achat de 33 % à 30 %, apporté par la loi de régulation bancaire et financière n°2010-1249 du 22 octobre 2010 ;

- d'étendre les règles de représentation d'un actionnaire aux assemblées générales. Jusqu'à présent, un actionnaire pouvait se faire représenter aux assemblées par un autre actionnaire ou par son conjoint. En application des modifications apportées au Code de commerce liées à la représentation des actionnaires en assemblée générale, un actionnaire peut désormais se faire représenter également par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité et par toute autre personne physique ou morale de son choix, dans les conditions prévues aux articles L. 225-106 et suivants du Code de commerce.

10^e résolution

Modification de l'article 10.1.3 des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier la première phrase de l'article 10.1.3 des statuts qui sera rédigé ainsi qu'il suit :

« La limite d'âge des administrateurs est fixée à 70 ans. »

11^e résolution

Modification de l'article 8.2 des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 8.2 des statuts qui sera rédigé ainsi qu'il suit :

« Au-delà de ce seuil de 1 % et jusqu'à 30 %, cette obligation de déclaration doit être renouvelée dans les mêmes conditions que ci-dessus chaque fois qu'un multiple de 0,5 % du capital ou des droits de vote est franchi. »

12^e résolution

Modification de l'article 16.5 des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide de modifier ainsi qu'il suit le premier paragraphe de l'article 16.5 des statuts qui sera rédigé comme suit :

« Un actionnaire peut se faire représenter aux assemblées générales par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale dans les conditions prévues aux articles L. 225-106 et suivants du Code de commerce. »

13^e résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

Demande d'envoi *de documents complémentaires*

Assemblée Générale Mixte

du mardi 24 mai 2011 à 10 heures 30

au Palais des Congrès, 2, place de la Porte Maillot - 75017 Paris

Demande à retourner à :

ARKEMA
 Direction de la Communication
 Financière
 420 rue d'Estienne d'Orves
 92705 Colombes Cedex – France

Je soussigné(e),

Mme Mlle M. Société

Nom (ou dénomination sociale) : Prénom :

N° : Rue :

Code postal : [][][][][][] Ville :

Adresse électronique :@

Reconnais avoir déjà reçu les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 24 mai 2011 et visés à l'article R. 225-81 du Code de commerce, à savoir notamment : l'ordre du jour, le texte des projets de résolutions, l'exposé sommaire de la situation du Groupe pendant l'exercice écoulé.

Demande à Arkema de m'adresser, avant l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire *, les documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce, rassemblés dans le Document de Référence 2010 (en français et en anglais) qui peut être également consulté et/ou commandé sur www.finance.arkema.com :

Envoi des documents sous format papier

Envoi des documents sous format électronique

Fait à : le : 2011

Signature

* Les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, s'ils ne l'ont déjà fait, obtenir de la Société, par une demande unique, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83, à l'occasion de chacune des Assemblées Générales d'actionnaires ultérieures.

Demande d'envoi *par Internet*

aux actionnaires nominatifs des documents de participation aux assemblées générales

Nous vous proposons de vous transmettre par voie électronique le dossier de convocation aux Assemblées Générales. Si vous souhaitez participer à cette démarche de développement durable, nous vous invitons à nous retourner le document ci-dessous dûment complété et signé à :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
 C.T.S. - Services aux Émetteurs – Assemblées
 Les Grands Moulins de Pantin
 9, rue du Débarcadère
 93761 Pantin Cedex – FRANCE

Je souhaite que me soit dorénavant envoyé **par internet à mon adresse électronique** indiquée ci-dessous le dossier de convocation aux Assemblées Générales d'Arkema.

Mme Mlle M. Société

Nom (ou dénomination sociale) : Prénom :

N° : Rue :

Code postal : [][][][][][] Ville : Pays :

J'indique ici mon adresse électronique :@

Si vous décidez, à tout moment, de recevoir à nouveau votre convocation par voie postale, il vous suffira de nous en informer par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à : le : 2011

Signature

Communication Financière

 **N° Vert** 0 800 01 00 01

APPEL GRATUIT DEPUIS UN TÉLÉPHONE FIXE

actionnaires-individuels@arkema.com

www.finance.arkema.com



The world is our inspiration

Direction de la Communication Financière

420, rue d'Estienne d'Orves

92700 Colombes - France

www.arkema.com